

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE BRETEUIL DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-sept novembre à neuf heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de Breteuil s'est réunie en la salle des mariages, après convocations régulièrement faites à domicile.

### Étaient présents, excusés, représentés :

	NOMS	Présents	Absents/excusés
Président	CHERON Gérard	X	
Vice-Présidente	BULARD Françoise	X	
M E M B R E S	THIBOUT Chris		Absente
	DUMEZ Élisabeth		Absente excusée Pouvoir à Mme BULARD
	MALHERBE Jacques	X	
	NOËL Nathalie		Absente excusée Pouvoir à Mme PUREN
	OSTY Pierre	X	
	PUREN Joëlle	X	
	VERDA Josiane	X	

	Ouverture de séance
Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents à la séance	6
Absents non représentés	1
Absents représentés par pouvoir	2
Nombre de votants	8

Secrétaire de séance : Mme BULARD Françoise est élue secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil d'Administration du 5 Juin 2025 à 14h00 :

M. le Président donne lecture du procès-verbal. Le procès-verbal de la réunion de Conseil d'Administration du 5 Juin 2025 est adopté à l'unanimité, sans autre observation.

### **1- DELIBERATION N° 2025/10 : Débat d'orientation budgétaire 2026**

- La répartition des coupons sports par montant permet de constater que la majorité des bénéficiaires ont des revenus peu élevés.
- Au 31 Octobre 2025, le compte de gestion du béguinage révèle un résultat d'exploitation de -41 903.08 € s'expliquant par le remboursement de 22 541.72 € en attente.

M. Le Président du Centre communal d'action Sociale de Breteuil propose :

**DE PRENDRE ACTE** de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 du Centre Communal d'Action Sociale de Breteuil, ainsi que du rapport, ci-joint en annexe, qui comporte :

1. Les éléments de contexte
2. Le bilan des aides consenties arrêté au 31 Octobre 2025
3. Le compte de gestion du Béguinage au 31 Octobre 2025

**2- DELIBERATION N° 2025/11 : DONS AU CCAS**

Le Conseil d'Administration est appelé à accepter deux dons :

- 750,00€ fait par Monsieur \_\_\_\_\_ pour le CCAS
- 150,00 € fait par Monsieur \_\_\_\_\_ pour le CCAS.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

**ACCEPTE** les dons de 750,00€ et 150,00€ pour le CCAS.

**3- DELIBERATION N°2025/12 : EFFACEMENT DE DETTE D'UNE LOCATAIRE DU BEGUINAGE**

La commission de surendettement de l'Eure à imposer le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'une locataire du Béguinage.

La trésorerie de Verneuil d'Avre et d'Iton nous a fait parvenir une demande d'effacement des dettes à hauteur de 4 976.01 €.

Ce contribuable a une dette au profit de la commune, correspondante à des impayés de loyer à hauteur de 6 469.17 € de 2023 à aujourd'hui.

Le conseil d'Administration :

- **APPROUVE** l'effacement de dette pour un montant global de 4976.01€ par mandatement sur le compte 6542 du budget du CCAS,
- **DIT** que cette dépense sera affectée au budget 2025;

**INFORMATIONS :**

Le point n° 3 « demande de secours » a été annulé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h10.

La secrétaire de séance,  
Françoise BULARD

